



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance

exceptionnel du 06 novembre 2020

NOUVELLES DISPOSITIONS PRISES PAR ORANGE DANS LE CADRE DES MESURES DE CONFINEMENT NATIONAL

Un Comité Social et Economique exceptionnel s'est réuni le vendredi 6 novembre pour faire le point sur les mesures prises par Orange, à la suite des dernières directives gouvernementales. En voici les principaux points.

TELETRAVAIL

Le télétravail devient obligatoire pour tous les salariés, sauf exception motivée par l'activité.

Comme lors du premier confinement, les salariés sont répartis en 3 catégories :

- catégorie A : salariés dont l'activité nécessite une présence sur site
- catégorie B : salariés dont l'activité nécessite d'être ponctuellement sur site
- catégorie C : salariés dont l'activité ne nécessite pas de présence sur site. (97% des salariés de Fonctions Support et Finance)

Pour cette période, tous les salariés confinés doivent déposer une demande de télétravail dans Anoo, motif « COVID 19 ». **Une seule demande pour la durée du confinement suffit.**

A noter que **l'accord sur le télétravail est maintenu** : vous pouvez faire votre demande de télétravail régulier ou de renouvellement dans @noo. Votre manager dispose d'un mois pour valider ou refuser votre demande. **Une incitation à différer votre demande est sans fondement.**

ABSENCES

Les congés déjà posés et validés pour le mois de novembre ne peuvent être annulés.

Orange a décidé qu'elle pouvait imposer la prise de 10 JTL en 2020. Il vous a été demandé d'en poser 6 lors du premier confinement. Une réflexion est en cours sur l'opportunité d'imposer la prise de tout ou partie des 4 JTL restants.

A noter que **les règles habituelles de report de congés d'une année sur l'autre s'appliquent toujours. Il n'y aura donc pas de dérogation.**

MATERIELS ET INDEMNITES

Avec l'accord du manager, les cartouches d'imprimantes, le papier et la bureautique nécessaires à l'activité en télétravail peuvent être remboursés sur note de frais.

Les indemnités de restauration ont été communiquées par mail du Comité National de Restauration, le vendredi 30 octobre, et devraient être identiques aux mesures du 1^{er} confinement. Les frais à domicile (internet téléphone etc...) sont à l'étude.

Le téléchargement de l'application TousAnticovid est fortement recommandé par l'entreprise. **Les salariés qui disposent de téléphones obsolètes ne permettant pas ce téléchargement, peuvent demander le changement de leur mobile professionnel dans la limite des stocks.**

SUIVI SANITAIRE

Orange fournira une liste des sites ouverts aux élus du CSE. Les visites médicales périodiques seront poursuivies.

Dans une optique de prévention des TMS (troubles musculo-squelettiques) liés au télétravail, le Service de Santé au Travail (SST) d'Ile-de-France propose des ateliers par Skype. **Pour plus d'informations, se rapprocher de votre SST.**

La CFDT demande :

- En anticipation des fluctuations de la pandémie, la possibilité de rester en télétravail 5 jours sur 5, jusqu'à la fin du 1er semestre 2021, pour les salariés volontaires
- Une prime de 350 euros annuels pour couvrir les frais induits par le télétravail

Durant cette période de confinement, vos interlocuteurs de proximité restent votre manager et votre Responsable RH de proximité, et en matière de santé, votre Médecin du Travail et les infirmières.

La CFDT est également à vos côtés, par l'intermédiaire d'un groupe référent COVID, de son réseau de Représentants de Proximité et ses délégués syndicaux dont les noms suivent.

Représentants de Proximité CFDT			
CSSCT DRH	CSSCT SG	CSSCT FINANCE	CSSCT ACHATS
Abadie Philippe	Coriou Fabrice	Chauvet Stéphane	Bosch Georges
Amar Rouane	Defranchi Mary Stella	Covemaeker Sylvain	Cohen Solal Jean Luc
Autrique Fabrice	Gachot Thierry	Dedecker Patrick	Drochon François
Beauverger Eric	Hartmann Valérie	Gamot Yves	Dubois Vincent
Bjork Erik	Héritier Géraldine	Gomez Yuri	Henri DO
Gaaf Foessel Pierre	Rota Sylvie	Narcisse Clémence	Hollville Pascal
Gagnard Christian	Telkass Nadia	Papillon Manuel	Poirot Guy
Jouravleff Nadia		Renoult Didier	
Pignol Pierre		Rouvreau Stéphanie	
Rota Jean			
Sayn Sébastien			

Délégués syndicaux CFDT			
CSSCT DRH	CSSCT SG	CSSCT FINANCE	CSSCT ACHATS
Autrique Fabrice	Fabrice Coriou	Covemaeker Sylvain	Drochon François
Berducou Olivier	Héritier Géraldine	Macouillard Garnier Marie France	Hollville Pascal
Erik Bjork	Rota Sylvie	Narcisse Clémence	Issartier Castaing Catherine
Gaaf Foessel Pierre	Valérie Hartmann	Pakdaman Nadia	Niddam Carole
Pignol Pierre	Vinet Michelle	Renoult Didier	Poirot Guy
Rota Jean			

Vos élus CFDT sont à votre disposition pour vous soutenir et vous aider à résoudre toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans cette nouvelle période de confinement.

Retrouvez nos coordonnées sur ce flash info, sur l'annuaire ou sur l'application mobile CFDT. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAERKER (DSCO) 06 79 02 70 03

Erik BJORK (RSCSE) 06 40 13 75 11

Vos élus : Sylvie Rota, Emmanuel Placet, Philippe Bourgeon, Carole Niddam, Marie-France Macouillard, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Olivier Berducou, Nadia Pakdaman, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Mary Stella Defranchi, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.